



Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) Rapport annuel Exercice 2021

Préambule

La Ville de Firminy bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) régie par les Articles L2334-15 à L2334-18-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette dotation a été instituée par la loi n° 2005 -32 du 28 janvier 2005 et par la loi de finances N° 2004-1484 du 30 décembre 2004 qui ont réformé la Dotation de Solidarité Urbaine telle qu'elle était alors prévue par la loi du 13 mai 1991.

La DSUCS a « pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

Elle est attribuée au regard de plusieurs critères que l'on peut résumer ainsi :

- Le potentiel financier par habitant,
- La part des logements sociaux dans le parc total de logements de la commune, Le nombre de personnes couvertes par des allocations logement,
- Le revenu par habitant.

En 2021, le montant total de la DSCUCS s'est élevé à 2 236 618 €.

Conformément aux dispositions de l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises et les conditions de leur financement, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Avec la refonte de la Politique de la Ville, les contours de la géographie prioritaire de Saint-Etienne Métropole ont été redéfinis par l'Etat selon le critère unique de la pauvreté. C'est ainsi que 30 quartiers prioritaires, représentant 40 000 habitants ont été retenus par l'Etat.

Pour la Ville de Firminy, cette réforme a eu pour conséquence un basculement de ces deux quartiers politique de la Ville (Firminy-Vert et Layat / Bas-Mas, Fonsrousse) en quartiers de veille active, représentant 7 671 habitants.

La Ville de Firminy, bénéficiaire de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale), mobilise ses politiques publiques avec l'objectif de réduire les écarts de développement entre ses territoires et leur environnement.

Le rapport rend compte des principales actions menées renforçant la cohésion sociale dans le cadre des politiques publiques de la Ville et précise les dépenses au titre du développement social et urbain.

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.1. Au sein du Pôle des Solidarités, Cohésion Sociale et CCAS, la Mission Inclusion Sociale et Politique de la Ville et la Mission Inclusion Emploi

Afin de mettre en œuvre la cohésion sociale et assurer la coordination, cette mission se compose de d'un agent :

Un agent de développement social (1 ETP) dont les missions sont :

- Suivi et coordination des différents volets du contrat de Ville sur l'ensemble de la ville : santé, gestion urbaine et sociale de proximité, culture, sport...
- Implication dans le dispositif du Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Mise en œuvre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,
- Suivi du dispositif Fonds d'Intervention de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,
- Suivi et mise en place de chantiers, bourses, projets et de chantier éducatifs 16-25 ans, de projets d'insertion sociale et professionnelle
- Implication dans la démarche du Projet Educatif Local, implication dans les dispositifs politique de la ville à l'échelle de l'agglomération (Atelier Santé Ville, addictions, lutte contre les discriminations, etc...).

Un référent emploi / insertion à temps complet dans le cadre du dispositif LOIRE, Marché public, dont les missions sont :

- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche
- Proposer un accompagnement individualisé, renforcé, global et adapté aux difficultés de la personne dans son parcours de recherche d'emploi,
- Animer des permanences dans les quartiers de Layat / Bas – Mas et Firminy- Vert
- Animer des réseaux de réflexion et d'échanges de pratiques □ Assurer une veille sociale et juridique

Pour le référent insertion du dispositif LOIRE, la Ville perçoit une subvention du Conseil Départemental de 42 000 €.

Par ailleurs, un coordonnateur Contrat Enfance Jeunesse assure le pilotage du volet éducatif du contrat urbain de cohésion sociale à mi-temps. Il vise à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus,) et à rassembler tous les financements de façon cohérente : collectivités locales, Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, de la Ville, Caisse d'Allocations Familiales, Fonds d'Action Sociale pour les immigrés et leurs familles.

Le coût annuel 2021 de ces 3 postes est de **136 025 ,61 €**.

1.2. Au sein du Pôle Relations Citoyennes et attractivité territoriale, les centres sociaux municipaux et structures de la Petite enfance

La Ville de Firminy compte deux centres sociaux municipaux : la Maison pour tous et le Centre d'Animation de Firminy –Vert, implantés respectivement dans les quartiers Layat-Bas Mas et Firminy Vert.

Ils permettent d'offrir une offre d'animation sociale large à destination des quartiers mais également à l'ensemble de la commune pour les secteurs enfants, jeunes, adultes et famille. Ils participent au développement local et à l'animation globale de territoire.

Les charges de personnel et de fonctionnement de ces deux structures s'élèvent sur l'année 2020 à **259 269 €** (Fonctionnement) et **915 829 €** (Personnel).

La Ville dispose d'une structure multi accueil pour les enfants de 0 à 4 ans, d'un relais assistante maternelle, d'un jardin d'enfants et de la structure petite enfance « Le chat perché ». Ces quatre structures font partie du Contrat Enfance Jeunesse signé par la commune.

Les charges de personnel et de fonctionnement sont de **667 933 € et 174 206 €**. La Caisse d'Allocations Familiales subventionne ces structures à hauteur de **481 549.19 €**.

2. DEPENSES AU TITRE DE LA COHESION SOCIALE

2.1. Interventions multiples

La Ville de Firminy s'est engagée auprès des centres sociaux et acteurs de terrain. Elle a ainsi soutenu de nombreuses actions qui couvrent les domaines suivants :

- Education et savoirs de base
- Logement et habitat
- Culture, expression artistique, activités physiques et sportives
- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique

Ces actions représentent **17330 €**.

Par ailleurs, la Ville de Firminy s'est engagée dans la mise en œuvre de chantiers éducatifs conventionnés en partenariat avec Relais Ondaine, la Sauvegarde 42 et le Conseil Départemental de la Loire pour un volume de 400 heures à l'année. En 2020, le dispositif a permis de toucher 16 jeunes appelous de 16 à 25 ans. Montant de l'aide **6720 €**.

A noter la Commune de Firminy finance les chantiers éducatifs non conventionnés d'un montant de **6720 €** en direction des 16 -25 ans accueillis dans les centres sociaux municipaux.

Des chantiers d'insertion professionnelle ont également lieu sur la Ville de Firminy pour améliorer le cadre et la qualité de vie. Ils sont réalisés par Loire Service Environnement pour un volume de 2000 heures sur l'année 2021 d'un montant de **42 840 €**.

Ces trois actions ci-dessus représentent un coût total de **56 280€**.

Enfin, la Ville de Firminy participe au fonctionnement de la Mission Locale Jeunes. Cette action s'élève à **17 706 €**.

2.2.2. Soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La ville a subventionné le C.C.A.S. à hauteur de **730 000 €** pour l'année 2021.

Le CCAS joue un rôle indispensable auprès des personnes fragilisées ou exclues. Face à la précarité, au handicap, à l'exclusion, avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, le CCAS accueille, oriente, répond aux besoins de la population en terme de solidarité, insertion et lien social.

Différentes aides existent : aides aux transports, soutien à l'épicerie sociale et solidaire située en quartier en veille active, aide sociale, aide aux personnes sans abri, etc.

Les charges de Personnel s'élèvent à **626 371,21 €** et celles de Fonctionnement s'élèvent à **251 603,70 €**.

2.2.3. Les actions portées par le Service Culture et la Médiation Culturelle

Un médiateur culturel organise des rencontres, des événements avec le public (EHPAD et centres sociaux) en mettant en place des projets culturels adaptés à la population. Le coût de ces interventions est de **6 683.31 €**.

La ville de Firminy a mis en place depuis 2011 le dispositif **CULTURE JEUNES** afin de favoriser l'accès des jeunes à la vie associative, avec la mise en place d'un coupon culture jeunes. La participation de la ville est de 25 € à valoir sur l'adhésion prise auprès d'une association culturelle subventionnée par la ville pour chaque appelou de – 21 ans. Le montant de l'aide financière en 2020 est de **1250 €**.

2.2.4. La Politique sportive

Pour la Ville de Firminy, le sport constitue un outil éducatif et de cohésion sociale. Il contribue à l'animation des quartiers en veillant à ce que nul ne soit écarté de l'accès à la pratique.

Aussi, la pratique des activités physiques et sportives est un enjeu essentiel. La qualité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité, l'animation sportive municipale sont donc des priorités pour la Collectivité.

La Ville soutient la pratique sportive. A ce titre, 52 clubs / associations sportives ont été financés en 2021 pour un montant de **277 824 €**.

En complément de l'aide à ces pratiques sportives, la Ville soutient des actions valorisant la formation, par voie de subventions. A ce titre, 1 club a été subventionné pour un montant de **1344 €** et une aide à l'emploi qualifié de **55 997 €** concernant 10 clubs de la Ville de Firminy.

La Ville de Firminy a mis en place « TOUS EN CLUB ». Il s'agit d'une aide à la licence accordée aux jeunes appelous de moins de 21 ans, le coût total de cette action est de 8650 €.

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA SOLIDARITE URBAINE.

La Ville de Firminy a réalisé des aménagements sur son patrimoine notamment au niveau des bâtiments et également des espaces extérieurs (Cinéma Le Majestic, Salle de Spectacle Le Firmament, Centre social Soleil Levant, locaux Police Municipale, Salle de recueillement, Ecoles de la Ville, Eclairage public, Vidéo protection)

Le montant de l'ensemble de ces dépenses est de **2 426 125€** en investissement.

